

et vu que nous avons convenu que ce ministère est nécessaire et que le Gouvernement doit posséder certains pouvoirs sur l'industrie, surtout en ce qui concerne les besoins de la défense, et que nous ne sommes divisés que sur la question secondaire, j'engage le premier ministre à inviter à son bureau aussitôt que possible,—je lui propose de la faire dès aujourd'hui,—certains membres de la Chambre. J'en nommerai quelques-uns mais je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il en invite d'autres. Je lui propose d'inviter le chef de l'opposition; le chef de notre groupe, l'honorable député de Rosetown-Biggar; le chef du parti créditiste, l'honorable député de Peace-River et le ministre de la Production de défense lui-même. Il pourrait inviter également le leader de la Chambre, le ministre des Finances; je ne vois aucun inconvénient, je l'ai dit, à ce que le premier ministre en invite d'autres.

Tous ceux d'entre nous qui ont une certaine expérience des réunions de ce genre doivent être convaincus que des négociations collectives, menées en toute bonne foi, peuvent aboutir à des résultats.

Il me semble que ce groupe d'hommes, s'il pouvait être réuni, trouverait une entente. Je ne demande pas au Gouvernement de renoncer à sa volonté que le principe à la base du projet de loi soit reconnu, c'est-à-dire que le ministère de la Production de défense soit maintenu.

M. Lennard: Nous n'avons rien à redire à cela.

M. Knowles: Comme le dit le député de Wentworth (M. Lennard), nos amis ne trouvent pas à redire à cela.

M. Lennard: Ce sont les pouvoirs que nous réprouvons.

M. Knowles: Je ne demande pas à mes amis du parti conservateur de renoncer à leur thèse, selon laquelle certaines modifications s'imposent. Nous devrions tout de même pouvoir nous entendre à propos de la deuxième lecture du projet de loi et, ensuite, sur la marche à suivre après la deuxième lecture. Je ne gâterai pas les choses en proposant une ligne de conduite particulière. Mais, une fois que le bill aura subi la deuxième lecture, le groupe d'hommes dont je parlais tantôt pourrait sûrement tomber d'accord sur une ligne de conduite qui apporterait satisfaction à tous les intéressés. Je plaide ici, sans doute, la cause de la mesure à l'étude, que j'estime importante et nécessaire, et que j'entends appuyer, comme notre groupe d'ailleurs et aussi la plupart des députés. Mais je songe aussi à l'intérêt que nous avons tous dans beaucoup d'autres ini-

tiatives que le Parlement a encore à étudier avant la fin de la présente session. Personne, parmi nous, ne trouve à redire à la durée de la session. Il est normal que nous ayons à aller chez nous pendant quelques jours et revenir ensuite. Mais il me semble que nous devrions tous avoir le sens des proportions ou de l'équilibre. La Chambre a encore à étudier un grand nombre de questions très importantes. Nous savons bien qu'une fois la besogne terminée, sauf les crédits, s'il fait chaud à Ottawa en juillet et en août, le reste des crédits sera étudié en vitesse, sans qu'on leur accorde l'attention qu'ils méritent.

Je pourrais élaborer les divers arguments que j'ai avancés, mais j'ai tâché de ne pas argumenter. A mon sens, il s'agit principalement de savoir si nous acceptons en principe que soient maintenus le ministère et le contrôle du Gouvernement sur l'industrie de défense et sur les achats relatifs à la défense. Nous sommes donc d'avis que la question importante est le vote en vue de la deuxième lecture elle-même. Quant à l'autre question, nous serions heureux, ainsi que je l'ai dit le 14 mars, qu'on songe à insérer une limite de temps dans le bill. C'est bien ce que nous préférons, mais nous ne nous inquiétons pas trop, si cela n'est pas fait. Le Gouvernement pourrait certes étudier cet aspect de la question, si les autres partis représentés à la Chambre lui assuraient de bonne foi qu'ils sont d'avis que la loi en soi devrait être maintenue.

J'espère n'avoir rien dit qui puisse gêner mon sincère effort d'effectuer une conciliation. Je m'adresse directement au premier ministre (M. St-Laurent). J'espère qu'avant que plusieurs heures se soient écoulées, il fera venir à son bureau les hommes dont j'ai donné les noms et tous les autres qu'il souhaitera inviter. Je demande à ceux qui pourront être convoqués à une réunion de ce genre, d'y apporter de la bonne foi afin de régler cette question extrêmement importante.

M. Churchill: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Knowles: Certainement.

M. Churchill: L'honorable député croit-il qu'une loi inscrite d'une façon permanente au recueil des statuts ne diffère en rien d'une loi dont la durée d'application a été limitée?

M. Knowles: En théorie, il existe une différence considérable. Le statut dont la durée d'application n'a pas été restreinte doit, en théorie, s'appliquer toujours. Un statut dont la durée d'application a été limitée expire